

Chaire *Religion, spiritualité et santé* (CRSS)

Faculté de théologie et de sciences religieuses
Université Laval

Bourse de maîtrise de la Chaire *Religion, spiritualité et santé*

7 500\$ par année pour un maximum de 2 ans

Objectif

La Chaire de recherche et d'enseignement *Religion, spiritualité et santé* veut faire la promotion de la recherche dans son champ d'intérêt. Elle le fait en instituant une bourse de maîtrise qui donnera à la personne retenue un appui financier pendant son parcours d'étude.

Une bourse est attribuée sur concours à un·e candidat·e inscrit·e dans un programme de maîtrise avec mémoire à la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval.

Contexte de la recherche

La mission de la Chaire *Religion, spiritualité et santé* consiste à comprendre les phénomènes d'intégration des spiritualités et des traditions religieuses dans le monde de la santé. Cette intégration vise une meilleure prise en charge, par les soignants, des personnes malades et de leurs familles.

Seront accueillis des projets soit d'ordre théorique (clarification conceptuelle, développement conceptuel, histoire des idées, etc.), soit d'ordre pratique (recherche empirique, analyse de discours, etc.) qui s'inscriront dans les objectifs généraux poursuivis par la Chaire *Religion, spiritualité et santé*. Ces objectifs sont les suivants :

- Travailler à clarifier l'état des rapports entre religion, spiritualité et santé.
- Développer de nouveaux aspects du savoir et préciser les concepts liés à ces nouveaux savoirs.
- Réaliser des études sur les différents terrains où se réalisent les pratiques d'intégration des religions et des spiritualités dans le domaine de la santé.

Lors de la diffusion de ses résultats de recherche, le boursier ou la boursière s'engage à mentionner le soutien reçu de la Chaire.

Conditions d'admissibilité au concours

Le dossier doit être complet et soumis via le formulaire en ligne du Bureau des bourses et de l'aide financière (BBAF) de l'Université Laval.

Il est permis de déposer sa candidature avant l'admission au programme d'études.

Modalités d'attribution

La personne candidate retenue doit être inscrite à *temps complet* dans un programme de maîtrise *avec mémoire* à la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval au moment du versement initial de la bourse et, le cas échéant, du renouvellement.

La bourse est attribuée sur concours. Les dossiers sont évalués par le comité scientifique de la CRSS selon les critères suivants :

- liens explicites entre le projet de recherche et les objectifs généraux de la CRSS;
- qualités scientifiques et, le cas échéant, attention portée aux exigences éthiques du projet de recherche;
- maîtrise du français.

La décision du comité scientifique est sans appel.

La bourse est d'un montant de 7 500,00 \$ par année pendant un maximum de deux (2) ans. Le cumul avec d'autres sources de financement est permis.

Le versement de la bourse se fait en deux temps : 3 750,00\$ aux trimestres d'automne et d'hiver, après validation de l'inscription à temps plein.

Une seule bourse est attribuée à chaque concours. Dans le cas du renouvellement de la bourse pour une seconde année, il n'y a pas de nouveau concours cette année-là. Dans le cas où l'ouverture du concours ne mène pas à l'attribution de la bourse, le comité scientifique peut procéder à un autre appel de candidatures au cours de la même année universitaire et en décider les modalités.

Dépôt d'un dossier de candidature

Il est fortement recommandé que le dossier soit préparé sous la supervision du directeur ou de la directrice de recherche.

Le dossier de candidature doit parvenir au plus tard le 14 août, 17 h.

Il doit indiquer le nom de deux personnes issues du milieu académique ou professionnel qui enverront une lettre de recommandation via le système électronique du BBAF prévu à cette fin.

Le dossier de candidature complet doit comporter :

- Une lettre de motivation d'une (1) page où le candidat ou la candidate se présente brièvement ainsi que son parcours universitaire précédent, expose ce qui l'amène à choisir un sujet de recherche en lien avec la religion, la spiritualité et la santé et à le poursuivre à la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval;
- une présentation du projet de mémoire tenant en trois (3) pages maximum comportant :
 - le titre;
 - l'état de la question;
 - l'hypothèse;
 - les liens avec les orientations de la Chaire *Religion, spiritualité et santé*;
 - la méthodologie incluant la procédure de collecte de données si pertinent;
 - l'échéancier et les avancées de la recherche (si elle est commencée);
- un *curriculum vitae* détaillé;
- et les deux (2) lettres de recommandation.

Dépôt d'une demande de renouvellement de la bourse

Dans le cas d'un renouvellement, la boursière ou le boursier doit déposer :

- un rapport de progrès de trois (3) pages maximum, analysé par le comité scientifique, qui se garde le droit de renouveler la bourse ou non; ce rapport doit comporter :
 - le titre et les objectifs de la recherche;
 - l'état de la recherche, les résultats préliminaires et les étapes à venir;
 - la justification des modifications apportées au projet initial le cas échéant; au besoin, le rapport peut mentionner, en quelques lignes, des circonstances personnelles qui justifieraient un cheminement académique non linéaire ou interrompu;
 - les moyens de diffusion réalisés et anticipés;
- une lettre d'appui de la directrice ou du directeur de recherche.

Ce rapport doit être fourni au plus tard le 1^{er} avril par courriel au bureau de la Chaire : chaire-rss@ftsr.ulaval.ca

Rapport final de recherche

Au terme de sa dernière année de bourse, la boursière ou le boursier doit déposer un rapport final de son travail de recherche qui comporte les mêmes éléments que le rapport de progrès.

Il n'est pas nécessaire de l'accompagner d'une lettre du directeur ou de la directrice.

Le rapport doit parvenir au plus tard le 1^{er} avril par courriel au bureau de la Chaire : chaire-rss@ftsr.ulaval.ca